

À la défense d'un héritage Le nouveau Conseil du patrimoine vivant du Québec

Dyan Angers

Numéro 59, hiver 1994

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/106ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Angers, D. (1994). À la défense d'un héritage : le nouveau Conseil du patrimoine vivant du Québec. *Continuité*, (59), 33–34.

À LA DÉFENSE D'UN HÉRITAGE



Le nouveau Conseil du patrimoine vivant du Québec

PAR DYAN ANGERS

M. Reynald Ouellet, du Carrefour mondial de l'accordéon à Montmagny a trouvé la façon d'exprimer la culture de son milieu par l'accordéon, en allant chercher une musique qui lui ressemble, qui est faite pour les gens et qui reflète une façon de vivre.

Photo: Carrefour mondial de l'accordéon

Au cours des dernières années on s'est beaucoup préoccupé, au Québec, de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine architectural, archéologique et ethnologique. Une prise de conscience d'un autre aspect de notre héritage collectif, le patrimoine intangible, s'avérerait nécessaire.

En octobre 1993, un nouvel organisme voué à la protection du patrimoine voit le jour au Québec et prend la relève du Centre de valorisation du Patrimoine vivant. Le Conseil du patrimoine vivant du Québec créé à la demande des porteurs de traditions rassemble des gens préoccupés par la diffusion, la recherche, les inventaires et les archives concernant notre culture traditionnelle. Ces derniers ont mis leurs idées, leurs préoccupations, leurs espoirs et intérêts en commun afin qu'ensemble ils parviennent à conserver et à promouvoir cette richesse inestimable. Le Conseil est un organisme national qui représente tous les organismes qui œuvrent au sein du patrimoine vivant et défend des dossiers d'ordre politique.

En juin 1992, les États généraux qui précèdent la formation du Conseil permettent, par des ateliers et des conférences, de définir le patrimoine vivant. Cette définition, constituée d'une nomenclature des divers artisans qui ont composé notre histoire, rejoint la définition avancée par l'UNESCO: «Le patrimoine culturel n'est pas seulement un ensemble de biens tangibles, mais aussi un ensemble de traditions, d'habitudes et de coutumes [...] comme la langue, les traditions orales, les croyances, les célébrations, les coutumes alimentaires, la médecine, la technologie etc'».

Le comité organisateur ainsi que M. Jean Du Berger, président du Conseil du patrimoine vivant, ont permis de dégager des principes importants. «Le rôle de l'État dans l'élaboration d'une politique culturelle qui devrait tenir compte de la culture traditionnelle, la sauvegarde des savoirs populaires qui s'expriment dans des pratiques culturelles, sur la communication de ces savoirs dans un enseignement qui tiendra compte de la culture populaire traditionnelle, sur les activités de promotion et de diffusion et enfin sur la

nécessité de créer un organisme national de regroupement, de représentation, d'information, d'échange et de promotion du patrimoine vivant au Québec».

Selon M. Du Berger, la notion de patrimoine vivant représente un ensemble de pratiques culturelles traditionnelles qui se situe en premier lieu au niveau de la vie quotidienne elle-même, au sein de groupes culturels, dans les pratiques des porteurs de traditions. Ceux-ci véhiculent un savoir ou un savoir-faire transmis de génération en génération, ce qui consacre son caractère vivant au patrimoine. Il représente un héritage commun et transmet des valeurs dans le temps présent, dans la vie. Reconnaître notre richesse patrimoniale, c'est lui accorder la place qui lui revient, la mettre en valeur et prévenir la disparition d'un fragile héritage de traditions vivantes.

La sauvegarde et la promotion du patrimoine vivant sont reconnues à travers le monde. Le Brésil, la France, le Japon et la Suède ont adopté certaines mesures dans le but de sauvegarder leur culture traditionnelle et populaire. Quant à l'UNESCO, elle recommande

à ses 161 pays membres la mise en place de ces mesures.

Selon M. Jacques Pelletier, président du Centre de valorisation du patrimoine vivant et membre administratif du Conseil du patrimoine vivant, «la notion de patrimoine vivant est en mouvement perpétuel que chacun cherche à s'accaparer... Quelles sont les traditions à véhiculer pour les générations futures? Qu'est-ce que le patrimoine vivant?» Il est donc primordial selon lui, d'évoluer.



«La Bottine souriante» présente une musique traditionnelle adaptée à notre société, mais gardant un fond d'authenticité.

Selon M. Pelletier, les porteurs de traditions témoignent de notre caractère unique, tels le Festival de folklore de Drummondville, le groupe «La Bottine souriante» et sa musique traditionnelle adaptée à notre société d'aujourd'hui, mais gardant un fond d'authenticité, ou encore M. Reynald Ouellet du Carrefour mondial de l'accordéon à Montmagny, qui a trouvé la façon d'exprimer la culture de son milieu, par l'accordéon, en allant chercher une musique qui lui ressemble, faite pour les gens et qui reflète une façon de vivre. Ce qui fait que l'on est différent est la force de notre société à se rattacher à un certain nombre de valeurs qui lui sont essentielles...

«Nous vivons dans une société où tout est instantané, où le résultat de nos actions est souvent immédiat. Alors comment pouvons-nous avoir le sens de l'histoire? Le défi des vingt prochaines années est peut-être de trouver comment notre histoire peut être accessible internationalement tout en étant rattachée à des valeurs culturelles qui nous différencient...»



UN PORTEUR DE TRADITIONS, M. REYNALD OUELLET

Le Carrefour mondial de l'accordéon de Montmagny est, pour M. Ouellet, une importante préoccupation et une façon de garder vivant cet aspect de notre patrimoine. L'accordéon représente pour lui une tradition familiale puisque sept de ses

oncles jouent déjà de l'accordéon lorsqu'il s'y initie à l'âge de deux ans et demi. En plus d'avoir enseigné l'accordéon québécois à Seattle, en Californie, à Washington, à Philadelphie et à New-York, il voyage à travers le monde comme porteur de traditions.

En octobre dernier, en Hollande, il participe à un concert de musique québécoise. C'est dire qu'à l'extérieur du Québec, cette musique est vue comme une musique vivante et stimulante. «Notre technique d'accordéon et de violon est unique. Elle est plus appréciée partout dans le monde que dans notre propre province. Ici on ressent une honte, une gêne face à cette musique qu'on associe au temps des Fêtes et à la cabane à sucre. Il faut évoluer dans la technique d'accordéon. Pour ma part, j'adapte des compositions originales; la tradition ce n'est pas uniquement de reproduire le répertoire d'antan. La relève est aussi importante, les porteurs de traditions sont en train de s'éteindre, nous perdons une véritable richesse!»

Le patrimoine vivant dans la forme où il est transmis depuis des décennies risque de disparaître. Que ce soit au niveau des groupes de danses traditionnelles, de la chanson traditionnelle, de la musique ou des artisans, s'il n'existe aucun milieu favorable à son épanouissement, aucun porteur de traditions, ni une participation à sa reconnaissance et à sa valorisation, la culture traditionnelle peut se perdre et emporter avec elle notre identité.

Il importe d'entretenir l'intérêt de la population pour les traditions anciennes et de le remettre dans leur contexte actuel. On essaiera de faire revivre, dès mars prochain, la tradition de la micarême à Natashquan ainsi qu'à l'Île-aux-Grues. Avant, les gens se déguisaient; pour ce faire, ils dessinaient leurs costumes puis allaient en bateaux à Montmagny pour y chercher le tissu nécessaire.

Par ailleurs, le Conseil, le Carrefour mondial de l'accordéon et le Centre de valorisation, en collaboration avec le ministère de la Culture, contribuent à immortaliser, sur pellicule, cet événement qui s'échelonne du mois de novembre (début des préparatifs) à mars 1994.

Le but du Conseil du patrimoine vivant est d'effectuer des opérations de sauvetages. Compte tenu du peu de moyens disponibles et du vaste territoire couvert, la tâche s'avère ardue. Peut-être

pourrions-nous assister à un nouvel essor, à la promotion de nos pratiques culturelles et ainsi encourager tous ceux qui en font partie et contribuer à maintenir «vivants» tous ces savoirs et savoir-faire traditionnels. Selon M. Du Berger, «le sens de tous ces travaux de réflexion, qui se situent dans les perspectives définies par l'UNESCO, nous oriente vers un souhait général: la mise en place d'une véritable politique du patrimoine québécois qui devra tenir compte du riche patrimoine de toutes les communautés culturelles qui constituent le Québec de la décennie qui conduit à l'an 2000.» M. Pelletier, quant à lui, souligne que le patrimoine vivant prendra de l'importance parce que les gens face à l'éclatement, à la faillite d'une certaine culture internationale, ont besoin, pour survivre, de se baser sur des éléments de notre propre culture. Le patrimoine vivant en est une manifestation essentielle.

Dyan Angers

Pigiste en communication.

1. Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico, 26 juillet au 6 août 1982, Rapport final, Paris, UNESCO (1982).
2. Jean DU BERGER (1993). «Introduction», Le rapport des États généraux du patrimoine vivant, Centre de valorisation du patrimoine vivant, février.